



Mairie d'AUBY

Accord-cadre de prestations de services
Avenant 1 de transfert
Lot 5 Fourniture d'articles d'habillement
pour les agents de la police municipale
Décision n° 2023/186/MP

Publié le 21 novembre 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision directe 1.1.1 20210616 ALEDIEU CCHARLES ATTRIBUTION _ VETEMENT_TRAVAIL_LOTS_5-6-9-RELANCE portant attribution de l'accord-cadre pour la Fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la ville d'Auby et du CCAS de la ville d'Auby - Lot 5 : Fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la police municipale à la société MARCK ET BALSAN.

Vu le courrier de la société MARCK ET BALSAN informant la collectivité de la cession du marché et le transfert des prestations au groupe ABILIS.

Considérant que cette opération n'a pas pour conséquence de modifier les termes de l'accord-cadre, ni d'induire une augmentation de son coût, ni encore d'éviter les procédures de publicité et de mise en concurrence.

Considérant que les conditions pour autoriser cette cession sont remplies et que celle-ci doit faire l'objet d'un avenant sans incidence financière de transfert.

Considérant que les toutes les autres clauses du marché restent inchangées

Le Maire,

Décide,

Article 1 :

De procéder à la cession du marché relatif à l'accord cadre pour la Fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la ville d'Auby et du CCAS de la ville d'Auby Lot 5 : Fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la police municipale au Groupe ABILIS

Article 2 :

De signer l'avenant de transfert



AUBY, le 20/11/2023
Christophe CHARLES
Maire